

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 694 Subventions (21.500 euros) à trois associations organisant des actions en faveur de la littérature jeunesse et signature d'une convention.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en matière de littérature et d'information documentaire, je vous propose d'allouer notre aide, par le présent projet, à trois associations promouvant au travers de leurs actions la littérature jeunesse :

- l'attribution d'une subvention de 15.000 € à l'association Lecture jeunesse (10e) qui œuvre au développement de la lecture auprès des adolescents et jeunes adultes en effectuant un travail en direction des professionnels de la médiation du livre et de la lecture : bibliothécaires, documentalistes, enseignants, travailleurs sociaux, libraires. En 2021, l'association a développé et consolidé son offre d'outils numériques aux différents acteurs afin de les aider à faire face à l'accroissement du décrochage scolaire et à l'éloignement de la culture de nombreux adolescents. En 2022, dans le cadre de ses différentes missions, l'association Lecture Jeunesse organisera plusieurs événements à Paris, dans le contexte de la lecture, Grande Cause nationale, comme la 5^{ème} édition du colloque de l'Observatoire de la lecture et de l'écriture des adolescents, la journée 100% Ado qui célèbre la fin du dispositif numook de l'association en juin, des formations sur le développement de la lecture des jeunes à destination des agents de la Ville de Paris, la 6^{ème} édition du colloque de l'Observatoire de la lecture et de l'écriture des adolescents en fin d'année 2022.

- 4.000 € de soutien à l'association les éditeurs associés (6e). Cette association qui regroupe des petites maisons d'éditions indépendantes organise le festival Raccord(s). La 8^{ème} édition s'est déroulée durant le mois de septembre 2021 et a accueilli plus de 3 000 visiteurs. Le fil rouge de cette édition était d'explorer le livre dans tous ses états à travers de nombreux événements dans des lieux différents (Point éphémère, Maison de la poésie, Petit Bain) permettant de découvrir les livres et les catalogues d'une dizaine d'éditeurs indépendants. Pour sa 9^e édition, en juillet 2022, le festival se réinvente. Il se déroulera à Paris du 1^{er} au 3 juillet, dans un lieu unique et donnera la possibilité à une quinzaine d'éditeurs participants de présenter leurs catalogues durant les trois jours du festival. En collaboration avec une quinzaine d'éditeurs, le festival élabore des formes d'événements autour de livres, d'auteurs, de collections, de courants littéraires. L'association propose également des journées professionnelles imaginées en partenariat avec une bibliothèque, visant à présenter l'édition indépendante sous un angle précis (la traduction, le rapport texte / image, l'abord de la philosophie pour la jeunesse...).

- Une subvention de 2.500 € pour l'association La Charte des auteurs illustrateurs qui a pour mission de promouvoir la littérature pour la jeunesse auprès des institutions et du grand public. Elle publie des Cahiers, supports d'information documentaire utiles aux bibliothécaires du réseau municipal parisien. En 2022, elle prévoit notamment l'organisation d'États généraux qui ont pour vocation de répondre à une demande d'impulsion généralisée dans le secteur du livre. L'initiative ainsi partagée pourra donner lieu à un pacte d'engagement sur l'égalité, impliquant tous les acteurs de la chaîne du livre.

Organisés par la Charte en octobre 2020, les Etats généraux de l'Egalité ont permis de poser les premières bases de réflexions et de prises de conscience des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes en littérature de jeunesse. Afin de prolonger cette action, la Charte a initié un programme d'actions en 2021 qu'elle souhaite poursuivre en 2022 à travers un programme de formations animées par la Cie Sans Titre : des ateliers d'auto-défense mentale émotionnelle et verbale.

Compte tenu de l'intérêt que représentent ces projets pour le public parisien, je vous propose d'allouer à ces trois associations des subventions distinctes d'un montant total de 21.500 euros et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris